

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 11 AVRIL 2018 À 15H30 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Julien Bussièrès siège 6

ABSENT :

Dany St-Amant, siège 5

Étaient également présentes : Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ACTION SPORT VÉLO**
- 2. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

111-18-04-11 833 RUE ST-JOSEPH – CHANGEMENT D'USAGE
ACTION SPORT VÉLO

ATTENDU QU' une demande de changement d'usage a été déposée à la ville le 5 avril 2018 afin d'exercer les usages suivants au rez-de-chaussée : « Autre établissement de détail », « Service d'entretien d'objets personnels et de soins non médicaux de la personne » et « usage manufacturier artisanal » au 833, rue St-Joseph et que cette demande est assujetti au PIIA St-Joseph;

ATTENDU QUE l'usage de vente au détail consiste à la vente de vélo reconditionné, neuf, et des pièces de vélos neuves et usagées pour une superficie de 242m², ce qui représente 89% de la superficie du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE l'usage « manufacturier artisanal » consiste au cordage de fil électrique pour 10,4m² ce qui représente 0,4%;

ATTENDU QUE l'usage de « Service d'entretien d'objets personnels et de soins non médicaux de la personne » consiste au service d'entretien et de réparation de vélo et de bureau du *Carrefour jeunesse emploi* pour

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

une offre de service paragouvernementale pour une superficie de 35,3m², qui représente 13% de la superficie du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE les deux logements seront préservés au 2^e étage;

ATTENDU QU' aucune modification à l'apparence extérieure n'est projetée, à l'exception de l'installation de vélo en cour avant de l'immeuble, en exposition et dans les vitrines ;

ATTENDU QU' une unité de manutention sera aménagée conformément au règlement de zonage en cour arrière, mais que le nombre de cases de stationnement minimum requis soit non conforme et fera l'objet d'une demande d'exemption de l'aménagement de case de stationnement au conseil municipal;

ATTENDU QUE les critères d'évaluations ont été régulièrement observés;

ATTENDUQUE le comité recommande favorablement l'acceptation de la demande au conseil;

ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU en regard de la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 833 rue St-Joseph

Objet : Changement d'usage correspondant à
«Autre établissement de détail»
«Service d'entretien d'objets personnels et de soins non médicaux de la personne»

QUE le Conseil municipal approuve la demande d'exemption pour le stationnement équivalente pour huit (8) cases.

ADOPTÉE

112-18-04-11

ACTION SPORT VÉLO – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté le changement d'usage correspondant à «Autre établissement de détail» à la propriété sise au 833 rue St-Joseph;

ATTENDU QUE l'implantation de cette entreprise nécessite l'aménagement de 9 cases de stationnement et que le stationnement ne peut accueillir cesdites cases;

ATTENDU QUE le l'article 9.2.1 du règlement 560-7 stipule que «*Le Conseil municipal peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande et moyennant le paiement de 800 \$ pour chaque case de stationnement exigé par l'article 9.2 du règlement de zonage, mais non aménagée*»

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière équivalente à la demande d'exemption de stationnement requise, soit un montant de 7 200 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de dédier au *fonds réservé pour le stationnement* l'équivalent du montant de la demande d'exemption des 9 cases de stationnement, représentant un montant total de 7 200 \$.

ADOPTÉE

113-18-04-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 15h40

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière